CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

RAPPORT ANNUEL 1987

ORGANES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

*L'**assemblée des délégués** est l'organe suprême de la Chambre d'agriculture du Jura. Elle est formée de l'ensemble des délégués des **185 organisations membres**, à raison de deux délégués pour chaque organisation.*

Membres d'honneur

M. Henri Cuttat, chef ECR, Rossemaison
M. Luc Fleury, agriculteur, Porrentruy

Le Comité et le Bureau

*MM. Jean Paupe, agriculteur, Seleute, président **
*Georges Roy, agric., Porrentruy, vice-président **
*Bernard Beuret, directeur EAJ, Corban **
*Gabriel Cattin, agriculteur, Le Boéchet **
*Blaise Oriet, ing. ETS, Delémont, secr. général **
*Jacques Maître, ing. ETS, Bassecourt, secr. adjoint ***

Mmes Madeleine Gigandet-Brahier, agric., Les Genevez
Agnès Membrez-Fleury, agric., Courtételle

MM. Jean Boillat, agric., Muriaux
Alfred Burrus, agric., Boncourt
Rémi Cattin, cultivateur, Courroux
Jean-Louis Chételat, agric., Courtételle
François Desboeufs, agric., Courgenay
Ueli Frei, gérant, Courrendlin
Germain Froidevaux, agric., Le Noirmont
Samuel Gerber, agric., Porrentruy
Hubert Marchand, agric., Monturban-Ocourt
Fernand Quiquerez, agric., Grandfontaine
Bernard Saucy, agric., Lajoux
Joseph Schaffner, agric., Bourrignon
Dominique Varin, agric., Alle
Joseph Willemin, agric., Epauvillers
Pierre Wüthrich, agric., Courtételle

*Me Claude Jeannerat, avocat, Delémont ***

* *Membres du Bureau*
** *Membres associés*

Suite en page 3 de couverture

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

Rapport annuel 1987

TABLE DES MATIERES

	Pages
Le mot du président	2
A quel saint se vouer ?	3
1. Procès-verbal de la 12e assemblée	4 - 9
Résolution	10
2. Rapport d'activité 1987	11 - 26
Politique agricole suisse	11
Production - Contributions - Importations	12
Politique agricole cantonale	13
Contributions fédérales et cantonales	14
La loi sur le développement rural	15
Aménagement et environnement	16
Comité - bureau - commissions	17
Consultations	18
Représentation jurassienne	19
La coopération agricole au défi	20
Secrétariat	21
Centrale des blés du Jura	22 - 23
Centrale des oléagineux du Jura	24
A votre service	25
Conclusion	26
Contributions professionnelles	27
3. Comptes 1987 - Budget 1988	28 - 29
Bilans	30
Rapport de vérification	31
4. Programme d'activité 1988	32
5. Statistiques et renseignements divers	33 - 36

- o -

Le mot du président

L'intervention excessive de larges milieux dans la politique agricole a conduit l'agriculture suisse sinon dans l'impasse, du moins dans l'expectative.

Actuellement, les grands distributeurs, les consommateurs, les écologistes contestent le principe du revenu agricole basé sur des prix couvrant les frais de production. Ils suggèrent à la place une extensification de la production et une compensation du manque à gagner résultant par des paiements directs généralisés. Les uns souhaitent remplacer une part de la production indigène payée à son prix de revient par les surproductions étrangères cédées à vil prix. Les autres voudraient imposer à l'agriculture "leurs" méthodes de production, sans se préoccuper d'ailleurs de la manière dont sont produites les denrées alimentaires importées.

Dès lors se pose la question de savoir si et comment l'agriculture suisse peut et doit progresser. En Suisse comme ailleurs, l'agriculture est un secteur à part entière de l'économie. Elle est donc soumise aux règles économiques générales. Si les autres secteurs évoluent et se rationalisent, l'agriculture doit suivre le mouvement, sous peine d'être affaiblie, dépassée ou assistée à un point tel que cette assistance coûterait bien plus cher que le placement de quelques excédents.

En outre, si l'on veut conserver une agriculture dynamique, efficace, à l'état d'esprit positif, si l'on veut offrir à la jeunesse paysanne d'autres perspectives que l'assistance publique, ce n'est pas avec la multiplication des paiements directs qu'on y parviendra. C'est bien plutôt en sauvegardant le principe de prix justes, rémunérant des produits et des services exigeants en savoir-faire et en qualité. Avec un degré d'auto-approvisionnement alimentaire d'environ 60 % et une économie prospère, la Suisse a le devoir et les moyens d'assurer ces conditions dignes et normales à son agriculture.

Jean Paupe

A quel saint se vouer ?

L'agriculture suisse a-t-elle encore un avenir face à la Communauté européenne et à son marché unique annoncé pour 1993 ? Quel avenir la technologie réserve-t-elle à l'agriculture telle que nous la concevons aujourd'hui (bio-technologies -somatotropine, p. ex.-, génie génétique, cultures hors sol, automatisation, etc.) ?

Il s'agit là sans doute de questions d'actualité; pour s'en convaincre, il suffit de feuilleter la presse quotidienne ou spécialisée. Il faut donc s'en préoccuper et intégrer ces perspectives dans la réflexion. Toutefois, ce que je voudrais proposer ici, c'est une autre approche de ces questions, une approche qui fonde l'avenir sur le présent plutôt que de sacrifier le présent à ce qui, éventuellement, adviendra.

N'est-ce pas en effet commettre une erreur de méthode que de vouloir, aujourd'hui, modeler l'agriculture suisse en fonction d'un marché européen qui ne déploiera pleinement ses effets qu'au prochain millénaire ? Sait-on ce que sera l'Europe à cette époque ? L'évolution technologique n'aura-t-elle pas rendu nos appréciations actuelles désuètes ? Les choses se modifiant si rapidement, est-il encore raisonnable de tenir compte aujourd'hui de ce qui se passera dans vingt ans ?

Dans ces conditions, ce qu'il faut en tout cas éviter, c'est la sinistrose face à des perspectives où le pire n'est pas certain. Quel mauvais calcul ferait celui qui sacrifierait le présent à un avenir qui de toute manière sera très différent de celui que nous imaginons et auquel nous aurions sacrifié. Quelqu'un a fort justement dit que "la meilleure manière de préparer l'avenir, c'est de tout donner au présent".

Foin donc des scénarios qui ne sont pas à l'ordre du jour et des réalités imaginaires. Agissons aujourd'hui comme si l'agriculture suisse et jurassienne étaient imprescriptibles et elles le seront !

Blaise Oriet

1. **PROCES-VERBAL de la 12e assemblée générale des délégués du 6 mars 1987 à 13 h 30 à Boécourt** (Halle des fêtes)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture
2. Désignation de scrutateurs
3. Procès-verbal de la 11e assemblée des délégués du 7 mars 1986 à St-Ursanne
4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1986
5. Projet de politique agricole cantonale
6. Comptes 1986 et rapport de vérification
7. Budget 1987
8. Elections statutaires : a) du président
   b) du comité
   c) du secrétaire général
   d) des vérificateurs des comptes
9. Programme d'activité 1987
10. Résolution
11. Divers et propositions individuelles.

---

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture

A 13 h 45, le président Jean Paupe salue l'assemblée et remercie la commune de Boécourt pour son accueil ainsi que la Société d'agriculture et la Société des paysannes de Delémont pour leur collaboration à l'organisation de l'assemblée. Puis le président salue les invités, notamment MM. J.-P. Beuret, ministre de l'agriculture et de l'économie, A. Crevoisier, maire de Boécourt, A. Biedermann, président de la Société d'agriculture de Delémont, Mme O. Frund, présidente de la Société des paysannes de Delémont, MM. H. Cuttat, chef du Service de l'agriculture et L. Fleury, vice-président de MIBA et membres d'honneur de la Chambre d'agriculture, Mme V. Friedli et MM. P. Etique, M. Flückiger et R. Schaffter, députés jurassiens aux Chambres fédérales, plusieurs député(e)s au Parlement cantonal, MM. O. Erni

et H.-U. Pfister, resp. président et directeur de MIBA, Ph. Chatelain et F. Thomet, représentants de Milchverband Berne, A. Kottelat, représentant de VLG Berne, B. Beuret, directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture, J. Annaheim, vétérinaire cantonal, J.-M. Aubry, chef du SVAJ, R. Frund, directeur de Centre Ajoie, G. Castella, directeur de la Chambre jurassienne du commerce et de l'industrie, Mmes A. Voyame et G. Saucy de la FRC section Jura, Mmes et MM. les représentants de la presse. Après avoir salué les délégués des organisations membres, le président donne la parole à quelques invités.

M. A. Crevoisier, maire de Boécourt, souhaite une cordiale bienvenue à la Chambre d'agriculture, au nom du Conseil communal et de la population. Après avoir présenté sa commune qui comprend notamment deux bourgeoisies -dont Montavon, classée site rural protégé-, M. le Maire conclut en se demandant combien d'anciens agriculteurs qui ont quitté le métier pour l'industrie -horlogère principalement- regrettent le temps où ils jouissaient de leur indépendance.

Apportant le message du Gouvernement, le ministre Jean-Pierre Beuret situe les problèmes actuels de l'agriculture jurassienne dans leur contexte socio-économique : surplus mondiaux, différences régionales en Suisse, exigences légitimes, mais souvent contradictoires des consommateurs, des écologistes, équilibres budgétaires. C'est dans ce contexte que l'Etat du Jura s'apprête à définir une politique agricole. A cette occasion, selon le ministre, "l'agriculture devra se placer dans une dynamique moderne. En outre, il sera sans doute sage de concentrer les efforts sur des objectifs prioritaires, plutôt que de disperser les moyens dans des postulats qui auraient de la peine à dépasser le stade déclamatoire". J.-P. Beuret conclut en concédant que la nécessité impérieuse de se doter d'infrastructures adaptées, notamment en voies de communications, exigera un sacrifice de terres agricoles. A cet égard, il faut développer dans le canton un esprit de co-responsabilité et de solidarité.

A. Biedermann souhaite la bienvenue aux délégués de la Chambre d'agriculture au nom de l'agriculture régionale. Il considère que plus que jamais, la profession a besoin d'unité et de solidarité interprofessionnelle. "Qui mieux que la Chambre d'agriculture peut promouvoir cette solidarité ?" Selon le président de la SAD, il faut éviter que la sinistrose ne s'installe dans nos rangs. "L'avenir est aux courageux" conclut-il.

Après avoir remercié les orateurs, le président déclare l'assemblée ouverte. Il signale que 230 personnes dont 170 délégués sont présents. L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

2. Désignation de scrutateurs

MM. André Cattin, Marcel Chételat, Michel Perret et Germain Piquerez sont désignés.

3. Procès-verbal de la 11e assemblée du 7 mars 1986 à St-Ursanne

Ce procès-verbal figure aux pages 4 - 10 du rapport annuel 1986. Il est accepté tacitement par l'assemblée, avec remerciements à son auteur, M. Blaise Oriet.

4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1986

Le président de la Chambre d'agriculture relève d'abord que les tâches de notre organisation s'accroissent toujours plus. Il remercie tous ceux qui participent à l'exécution de ces tâches. M. Paupe considère ensuite qu'un revenu suffisant est une condition sine qua non pour l'agriculture. L'accroissement de la productivité étant fortement limité, le revenu doit être amélioré principalement par les prix. Par ailleurs, le retard de revenu en régions difficiles doit être compensé par des contributions tenant compte de cette situation. Parmi les préoccupations constantes de la Chambre d'agriculture, il faut encore mentionner l'obtention de contingents de productions équitables. Une certaine amélioration a pu être constatée dans ce domaine. Le président termine son rapport en invitant les agriculteurs à ne baisser ni les bras, ni la tête. Ils doivent avoir conscience de représenter des valeurs sociales et économiques irremplaçables.

Dans un long rapport, le secrétaire général fait un tour d'horizon de la situation actuelle de l'agriculture. Il évoque notamment les points suivants :

- situer les problèmes dans leur signification fondamentale; ne pas prendre l'accessoire pour l'essentiel ou réciproquement;
- rôle de l'assemblée des délégués;
- l'information : plus, moins, comment ?
- rejet de l'arrêté sucrier : campagne, résultats, signification;
- quels excédents agricoles; quelle logique économique ?
- agriculture et environnement;

- le droit foncier; l'arrêté laitier;
- quelles perspectives ? Maîtriser les coûts, mieux produire, c'est encore le plus sûr moyen pour améliorer son revenu.

Ces rapports suscitent peu de discussion et son approuvés tacitement.

5. Projet de politique agricole cantonale

Ce projet est présenté par M. Bernard Beuret qui le situe d'emblée dans sa signification, à savoir comme un projet de tous les Jurassiens. Le rapporteur explique d'abord le rôle de l'agriculture en Suisse avant d'évoquer les caractéristiques et les problèmes actuels de l'agriculture indigène. Puis M. Beuret présente les objectifs et les mesures de la politique agricole cantonale avant de passer en revue les moyens : moyens ordinaires (ceux existant déjà) et moyens extraordinaires, soit la création d'un fonds d'investissement rural. Le rapporteur conclut en ces termes : "Si le monde paysan est épaulé, si un consensus est trouvé à propos du rôle de l'agriculture, si l'élaboration d'une politique agricole se révèle être le projet de tous les Jurassiens, les milieux agricoles, très actifs et entreprenants, ne décevront pas et répondront présents à chaque occasion."

L'assemblée entérine sans discussion le rapport présenté en le conluant par des applaudissements.

6. Comptes 1986 et rapport de vérification

Les comptes figurent aux pages 28 - 30 du rapport annuel. Après leur présentation par le secrétaire général et la lecture du rapport de vérification par M. J. Comte, les comptes 1986 sont acceptés à une majorité évidente, sans décompte de voix.

7. Budget 1987

Le secrétaire général commente la répartition des contributions professionnelles figurant en page 27 du rapport. Le budget est proposé aux pages 28 - 29 du rapport annuel. Il est approuvé par l'assemblée à une majorité évidente, sans décompte de voix.

8. Elections statutaires

a) élection du président

G. Roy, vice-président indique que la fonction de président de la

Chambre d'agriculture est une tâche difficile qui requiert de grandes compétences et beaucoup de temps. Le président Jean Paupe a fait ses preuves; il a su maintenir un esprit de confiance et de solidarité dans le cadre de la Chambre d'agriculture. Le comité unanime propose sa ré-élection.

Jean Paupe est ré-élu président par acclamation. Au nom de l'assemblée et du comité, G. Roy remercie le président pour son engagement en faveur de la cause paysanne. Jean Paupe remercie l'assemblée pour la confiance témoignée, en indiquant qu'il s'efforcera de l'assumer.

b) élection du comité

Le président indique qu'aucun membre n'est concerné par la limitation du mandat. Le comité a enregistré la démission de M. Maurice Cuttat de Bonfol, représentant de l'UPS - section Jura. M. Cuttat est chaleureusement remercié pour sa collaboration durant six années au comité.

Le président soumet à l'assemblée la liste des membres qui acceptent une ré-élection et propose la ré-élection en bloc. Ces dix-neuf membres sont ré-élus globalement, à une majorité évidente, sans décompte de voix.

Pour remplacer M. Cuttat, la section jurassienne de l'UPS propose la candidature de M. Alfred Burrus de Boncourt, présenté par M. B. Saucy. L'assemblée élit M. Burrus au comité à une majorité évidente, sans décompte de voix. Dans un style pittoresque, l'élu remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

c) élection du secrétaire général

Le président indique que M. Blaise Oriet accepte une reconduction de mandat. Le secrétaire général est ré-élu par acclamation. B. Oriet remercie l'assemblée en indiquant qu'il poursuivra son action dans le même sens que jusqu'à présent. Les hommes en effet ne changent guère dit-il; si l'on veut du changement, il faut changer les hommes et c'est précisément le but des ré-élections périodiques; toute action est cependant perfectible, conclut le secrétaire.

d) élection des vérificateurs des comptes

Deux vérificateurs, MM. Joseph Comte et Robert Piquerez, en fonction depuis le début de la Chambre d'agriculture, ont souhaité être remplacés. Les trois autres, MM. Yves Courbat, Henri Laville et François Rossé acceptent une ré-élection. Ces trois vérificateurs sont ré-élus à titre de titulaires. MM. Marc Arn du Noirmont et Jean-François Schaffner

de Bourrignon sont élus vérificateurs-suppléants, en remplacement des deux démissionnaires.

9. Programme d'activité 1987

Le programme d'activité 1987 figurant en page 32 du rapport annuel est commenté par le secrétaire général. M. R. Péquignot souhaite qu'une attention particulière soit portée aux problèmes fonciers. Après une explication sur ce point, le programme d'activité est approuvé.

10. Résolution

Lue et commentée par M. J. Maître, la résolution reproduite sur la page suivante est votée à l'unanimité par l'assemblée.

11. Divers et propositions individuelles

Arrivé en cours d'assemblée, M. Jean-François Roth, président du Parlement cantonal est salué par le Président, qui lui donne la parole.

Constatant la dégradation du climat économique dans notre région, M. Roth invite d'y faire face par une action concertée entre les pouvoirs publics et les acteurs économiques. L'objectif prioritaire et commun est d'offrir la possibilité aux habitants du Jura d'y rester et d'y trouver du travail. L'un des moyens pour y parvenir est de limiter la diminution des emplois dans le secteur primaire; pour cela, il faut éviter une politique de réformes structures trop drastique, considérant que l'agriculture est l'activité principale dans de nombreuses communes. M. Roth conclut en invitant ses concitoyens à ne pas considérer la crise comme une fatalité. Il apporte "un salut cordial à votre Chambre d'agriculture qui nous est chère par la qualité de sa contribution au développement de l'agriculture jurassienne".

Dans la discussion, M. J. Comte suggère au président de demander à l'assemblée qui aurait pris le train CJ pour venir à l'assemblée à Boécourt -si le prolongement existait-. Répondant à cette question, une seule main se lève (parmi les invités).

La discussion n'étant plus utilisée, le président remercie l'assemblée pour l'importante assistance et souhaite à chacun une bonne année agricole et un bon retour. L'assemblée est levée à 16 h 50.

Le secrétaire : Blaise Oriet

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

RESOLUTION

Réunis en assemblée générale le 6 mars 1987 à Boécourt, 170 délégués de la Chambre d'agriculture du Jura ont voté la résolution suivante :

La Chambre d'agriculture du Jura considère que le résultat négatif de la votation du 28 septembre dernier sur l'arrêté sucrier a été obtenu grâce à des manipulations démagogiques; rien de solide ne peut être construit sur de telles bases.

Formée de 120'000 entreprises diverses qui induisent de nombreuses activités dans d'autres secteurs, l'agriculture suisse est une chance pour l'avenir socio-économique de notre pays. Dans les régions rurales, elle est une composante primordiale de la vie économique. Sur un plan plus global, elle assume des tâches d'intérêt général telles que l'indépendance alimentaire, l'aménagement du territoire, l'entretien de l'environnement, la déconcentration démographique, etc. au moindre coût possible.

En conséquence, la Chambre d'agriculture du Jura :

- rappelle aux citoyens que l'agriculture est un facteur socio-économique et culturel irremplaçable et qu'elle s'acquitte à satisfaction et à un coût très raisonnable des importantes tâches qui lui sont confiées (faible part de l'alimentation dans le budget des ménages; moins de 4% des dépenses des collectivités publiques consacrées au poste "agriculture et alimentation", ces parts diminuant par ailleurs régulièrement). L'agriculture mérite donc le soutien de tous;
- en appelle aux autorités politiques du pays pour qu'elles ne cèdent pas aux pressions d'intérêts égoïstes, mais assument leurs responsabilités face à l'avenir et à l'intérêt général. Cette attitude doit notamment prévaloir lors de la définition (pour 1989) du nouvel arrêté laitier et du nouvel arrêté sucrier;
- avise les spéculateurs et les démagogues qu'ils trouveront l'agriculture en travers de leur chemin chaque fois qu'ils prétendront multiplier leurs énormes profits au détriment de la production agricole indigène; d'ores et déjà, la Suisse est le pays du monde qui importe le plus de denrées alimentaires par tête d'habitant et cela généralement à des conditions qui relèvent de l'exploitation plus que de l'économie et qui discréditent l'image du pays;
- invite le canton à développer une politique agricole d'appoint s'inspirant prioritairement du rôle économique de l'agriculture. Ces dix dernières années, l'agriculture jurassienne a perdu 200 emplois permanents et 600 emplois temporaires. Indirectement, l'agriculture est la principale cause du chômage qui touche durement la région. Renforcer l'agriculture, c'est maintenir des emplois dans les régions marginales, voire en créer dans les secteurs para-agricoles;
- enfin, la Chambre d'agriculture du Jura appelle les agriculteurs à conserver la foi en leur rôle social ainsi que la confiance en eux-mêmes et en l'avenir de la profession. Elle affirme que la confiance et la solidarité sont aujourd'hui plus que jamais indispensables dans l'agriculture et que ces valeurs permettront de surmonter toutes les difficultés.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

2. RAPPORT D'ACTIVITE 1987

Politique agricole suisse

En politique agricole, l'année 1987 se caractérise par une réflexion approfondie qui marque sinon un tournant, du moins une prise de conscience positive et salutaire. L'évolution de la position de l'Union suisse des paysans est symptomatique.

Ebranlée par le vote négatif sur l'arrêté sucrier, l'USP renonce à des revendications significatives au printemps 1987 et accepte l'idée de paiements directs pour compenser le manque à gagner. Heureusement, la Romandie agricole réagit unitairement contre cette politique suicidaire. Le discours est diamétralement opposé : il faut assurer le revenu paritaire par les prix uniquement dans les exploitations de référence (en plaine), les paiements directs ne devant que compenser les handicaps naturels ou les contraintes imposées. Parallèlement, la profession doit se soucier davantage du marché.

Globalement, c'est la position romande qui l'emporte finalement; des mesures professionnelles sont prises dans les secteurs du lait, de la viande, des céréales, du vin. La profession s'oppose désormais aux paiements directs généralisés et exige de substantielles adaptations de prix pour le début 1988. Ainsi, on revient à la seule politique digne de l'agriculture : celle qui fait du paysan un entrepreneur et un producteur responsable. Tout n'est pourtant pas définitivement acquis; l'effort de maîtrise des marchés (quantité et qualité) doit être poursuivi et devenir une préoccupation constante; l'information doit être encore améliorée, la cohésion renforcée.

Cette ouverture s'est accompagnée (cause ou effet ?) de nombreux changements de personnes : nouveau chef du Département fédéral de l'économie, nouveaux directeurs à l'USP, à l'UCPL, à la Division du lait de l'OFAG, à la Terre romande. Avec ces nouveaux responsables, jeunes généralement, l'agriculture suisse semble prendre un nouveau cap, avec lequel nous sommes globalement d'accord.

Production - Contributions - Importations

Le Conseil national a accepté l'arrêté laitier 1987. Celui-ci prévoit, à notre satisfaction, qu'une ordonnance particulière régira le contingentement en zones de montagne II-IV. Par contre, l'introduction de taxes supplémentaires sur les contingents de plus de 80.000 kg et l'obligation d'instituer un paiement selon la teneur est à déplorer. L'AEL 87 doit encore être traité par la Chambre des Cantons et devrait entrer en vigueur en 1989 (l'AEL 77 ayant été prorogé pour deux ans).

Après beaucoup de controverses, le Conseil fédéral a introduit de nouvelles contributions aux détenteurs d'animaux des petites et moyennes exploitations, en plaine et en montagne. Ces exploitations toucheront dès 1988 une contribution d'env. 2.000 Fr. pour compenser notamment leur handicap structurel. Nous aurions préféré que cette mesure soit mieux ciblée et réservée exclusivement à l'agriculture de montagne.

L'agriculture suisse produit-elle des excédents ? On jugera de l'inanité de cette affirmation au regard des importations de quelques produits agricoles en 1987 :

	Quantité importée en 1987		Modif. 86/87
- poudre de lait	3.327	to.	+ 52,8 %
- beurre (1 kg beurre = 25 l. lait)	11.714	to.	+ 45,6 %
- fromage	17.725	to.	+ 3,3 %
- viande	29.155	to.	+ 12,5 %
- volaille	40.047	to. (!)	+ 12,0 %
- poissons	22.040	to.	+ 7,1 %
- oeufs, produits à base d'oeufs	664	mio.pces	- 8,9 %
- légumes frais	177.268	to.	+ 4,1 %
- fruits frais	85.000	to.	+ 10,7 %
- vin	1.975.000	hl	+ 1,4 %

Sources : Landw. Monatszahlen USP, No. 1 / 1988.

A combien de poulets ou de boeufs (poids mort) correspondent 40.000 tonnes de volaille importée ?! L'augmentation des importations de produits laitiers correspond à la diminution de la production indigène : 1 mio. de q. de lait (plus que la production jurassienne). Surproduction ?

Politique agricole cantonale

Quoique la politique agricole -notamment prix, marché, revenu et structures- soit du ressort principal de la Confédération, le Canton a néanmoins un rôle important, spécialement dans certains secteurs -aménagement foncier, environnement, formation, fiscalité-. Chargé en outre de l'application de nombreuses mesures fédérales, le Canton peut contribuer de manière importante à l'évolution de l'agriculture.

Bien que de bonnes choses aient été accomplies, il règne dans l'agriculture un état d'insatisfaction et de critiques latentes à l'égard de la politique cantonale. L'agriculture jurassienne est-elle trop exigeante, trop pressée ? Est-ce la manière ou la confiance qui font défaut ?

Parmi les principaux éléments positifs, on retiendra le crédit de 10,7 mio. de francs pour la rénovation de Courtemelon et le succès des remaniements parcellaires (les huit remaniements liés à la 1ère étape de la Transjurane sont en voie de réalisation (souvenons-nous des débats d'il y a deux ou trois ans à ce sujet).

D'autres mesures ou positions sont plus controversées :

- *le projet de loi sur le développement rural -pilier de la politique agricole cantonale- est jugé décevant et sans envergure;*
- *la politique d'aménagement et d'environnement ne prend pas suffisamment en compte les réalités et les intérêts de l'agriculture;*
- *la même remarque vaut pour la politique économique : l'agriculture n'est pas perçue comme un secteur économique d'avenir;*
- *la suppression intempestive de diverses contributions acquises est mal reçue.*

Ces faits et d'autres composent un bilan en demi-teinte, dont on peut penser qu'il suffirait de peu de choses -un autre état d'esprit ?- pour le rendre franchement positif. A chacun d'y contribuer.

Contributions fédérales et cantonales

Le tableau ci-dessous présente le montant des contributions fédérales et cantonales allouées en 1987 à l'agriculture jurassienne :

Mesure	Confédération (mio. de Fr.)	Canton (mio. de Fr.)
Marchés d'élimination	2,60	0,65
Encouragement à l'élevage bovin	0,03	0,29
Encouragement à l'élevage chevalin	0,23	0,32
Améliorations foncières Ø 1984-1986	3,93	2,96
Crédits d'investissements (prêts 1986)	7,35	-,--
Aides à l'exploitation (prêts 1986)	0,795	0,14
Primes de cultures	10,50	-,--
Contrib. frais détenteurs de bétail	4,6	-,--
Contrib. non-livreurs lait commercial	3,3	-,--
Contrib. à la surface (estiv. + pente)	2,2	-,--
Charges nettes formation professionnelle (1986)	(incluses)	1,60

Ce tableau permet de relativiser et de situer le coût de l'agriculture pour le budget cantonal. On relativisera d'autant plus si l'on considère que les subventions pour les améliorations foncières servent principalement à financer des aménagements d'intérêt général (remaniements parcellaires) et des prestations fournies par d'autres secteurs (constructions, chemins, etc.).

Quant à la formation professionnelle, il faut rappeler que les autres secteurs coûtent autant, voire davantage que l'agriculture (écoles professionnelles, lycée, institut pédagogique, universités, etc.).

Hormis les crédits AF, l'accroissement des dépenses cantonales pour l'agriculture depuis l'entrée en souveraineté est plus que compensé par l'augmentation de la fiscalité agricole. CQFD.

La loi sur le développement rural

Le Gouvernement vient de soumettre au Parlement cantonal un projet de loi intitulé "Loi sur le développement rural", supposé satisfaire à l'art. 51 de la Constitution : "L'Etat définit une politique agricole".

La Chambre d'agriculture considère que ce projet est décevant dans la mesure où il n'apporte aucune amélioration et aucune perspective nouvelle par rapport à la situation actuelle. Les objectifs (art. 1) sont si généraux qu'ils sont avant tout déclamatoires; les mesures (art. 2) ne font que reprendre celles qui sont déjà appliquées. Certaines tâches (assignées pourtant par la Constitution -la généralisation des allocations familiales-) ne sont même pas mentionnées dans le projet de loi. L'engagement de moyens supplémentaires (fonds d'investissement rural) n'est qu'hypothétique (art. 22). Nous avons en somme affaire simplement à une nouvelle rédaction de la loi introductive cantonale à la législation fédérale sur l'agriculture. On peut donc se demander si l'on ne trahit pas ainsi l'esprit de l'art. 51 de la Constitution qui charge l'Etat de définir une politique agricole.

Cette loi minimaliste ne trahit pas seulement une ambition, peut-être en partie idéaliste; elle passe surtout à côté d'une véritable opportunité socio-économique qui ferait de l'agriculture jurassienne l'un des piliers de l'économie cantonale. A quoi servira-t-il de gagner des emplois, souvent aléatoires et dépendant de l'extérieur, si l'on en perd autant dans l'agriculture et dans les activités connexes ? A-t-on étudié sérieusement les possibilités qu'offre l'agriculture et tout ce qui gravite autour ? N'était-ce pas cela le sens et l'espoir d'une véritable politique agricole cantonale ? Il suffit d'observer ce qui se passe déjà dans le monde agricole jurassien (investissements collectifs ou privés, aménagements de fermes, remaniements, têtes-de-moine, vigne, manège, progrès techniques, diversifications, etc.) pour avoir une idée des possibilités offertes par ce secteur et par contre-coup, pour mesurer l'absence de perspectives du projet de loi sur le développement rural.

Aménagement et environnement

Autoroute à quatre pistes avec des jonctions chaque deux à trois km; deuxième voie ferroviaire dans la Vallée de Delémont; golf de plus de 50 Ha. aux Bois; campings, aérodrome, places de tir, piste d'entraînement pour automobilistes, zones industrielles, artisanales ou résidentielles sur-dimensionnées ou pas coordonnées; reboisements compensatoires, étangs, lac, places de sport, pistes cyclables, place d'armes de 1000 hectares ! L'aire agricole est attaquée sur tous les fronts, sans que cela émeuve beaucoup, apparemment.

Certains milieux bien pensants considèrent que plus il y aura de surface bâtie et moins il y aura d'agriculture, plus le canton sera développé (à l'exemple de Zoug, Bâle, Genève ou Zurich). Qu'est-ce que le "développement" ? Il faut savoir aussi qu'avec Genève, le Jura a la plus faible densité d'exploitations agricoles du pays. D'autres milieux mal pensants invoquent les soi-disants surplus agricoles (la Suisse produit les 60 % de ses besoins alimentaires) pour justifier le sacrifice des terres et des exploitations. Cet argument lamentable et intéressé ne mérite même pas d'être discuté.

Ce qui préoccupe l'agriculture dans le domaine de l'aménagement, c'est peut-être moins tel ou tel projet que l'absence d'une politique de gestion du sol. Le Jura paraît disposé à accueillir n'importe quoi, pourvu que ce soit quelque chose ! Dès que l'agriculture s'inquiète, on l'accuse de s'opposer à tout développement !

La Chambre d'agriculture refuse ce débat caricatural et prône une politique de gestion du sol réfléchie. L'agriculture ne s'oppose qu'aux projets pour lesquels cette réflexion fait manifestement défaut : peut-on réaliser la Transjurane avec moins de jonctions ? Peut-on amener le train CJ à Delémont sans construire une deuxième voie ferrée ? N'est-il pas excessif de sacrifier plus de 50 hectares au plat pour un projet (golf) dont l'apport économique n'est nullement établi ? Ce qui est inquiétant, c'est qu'il semble malvenu de poser ce type de question dans notre canton !

Comité - bureau - commissions

Comité, bureau et commissions de la Chambre d'agriculture du Jura ont siégé à plus de cinquante reprises durant l'exercice écoulé. Trois séances ont été consacrées à la concertation avec le Département cantonal de l'économie publique; tous les problèmes de l'actualité agricole jurassienne sont discutés lors de ces séances.

Les contacts avec d'autres services cantonaux (Office des eaux et de protection de la nature, Assurance immobilière, Registre foncier, Bureau des routes nationales) ainsi qu'avec les organisations agricoles (rencontres avec le nouveau directeur de l'USP, avec les représentants jurassiens dans les grandes organisations, avec les sociétés régionales d'agriculture, etc.) ainsi qu'avec les députés ont aussi requis de nombreuses séances.

Enumérons quelques problèmes discutés à ces occasions :

- arrêté laitier;
- boues d'épuration;
- situation du revenu agricole et revendications de l'USP;
- création d'une Fédération suisse des producteurs de céréales;
- projets aux Franches-Montagnes : fromagerie, centre agricole, manège;
  - concept d'entraide dans le secteur du bétail de boucherie;
- représentation du Jura à la MIBA et au VLG;
- projet de rénovation de Courtemelon;
- fiscalité des agriculteurs et des organisations agricoles;
- diversification des productions (soja, aviculture);
- droit foncier; ventes de fermes; fermages;
- Transjurane; projet CJ; remaniements; reboisements;
- affaires sociales; fondation de prévoyance; Service de dépannage;
- structures de l'élevage bovin;
- dégâts causés par le gibier; campagnols;
- problèmes liés à la protection de l'environnement;
- politique agricole générale : paiements directs, etc.
- diverses consultations cantonales et fédérales (cf. page suivante);
- problèmes administratifs; politique de l'information; etc. etc.

Cette énumération ne donne qu'une vision partielle des questions abordées par les instances représentatives de l'agriculture jurassienne.

Consultations

Cette année également, la Chambre d'agriculture a étudié et a pris position sur de nombreux textes législatifs, notamment :

- *l'avant-projet de loi cantonale sur l'encouragement du tourisme.* Ce projet clair et postulant le développement d'un tourisme endogène a été globalement approuvé. Nous souhaitons que l'agriculture dispose de deux représentants dans la commission consultative.

-*plan directeur cantonal d'aménagement du territoire.* Les rapports partiels "Constructions et installations publiques, "Transports et communications" et "Approvisionnement et environnement" ont fait l'objet de cette consultation. La Chambre d'agriculture a exprimé de nombreuses doléances.

- *modification de l'ordonnance fédérale fixant des effectifs maximums pour la production de viande et d'oeufs et de l'ordonnance fédérale instituant le régime de l'autorisation pour la construction d'étables.* L'agriculture jurassienne est surtout concernée par la deuxième des ordonnances mentionnées. Appliquée à la lettre, cette ordonnance serait aussi contraignante que le contingentement laitier; nous avons souhaité divers assouplissements.

- *modification de la loi fédérale sur les crédits d'investissements.* Nous avons particulièrement salué la prorogation de vingt-cinq ans proposée. Enfin une mesure qui durera ! Le financement devrait être assuré par la Confédération exclusivement, comme jusqu'à présent.

- *modification de l'ordonnance fédérale sur les primes de cultures et de l'ordonnance sur le colza.* Modifications mineures concernant exclusivement les cultures sur territoire étranger.

- *ordonnance fédérale instituant des contributions aux détenteurs d'animaux.* Ce projet controversé permettra le versement de nouvelles contributions (90 mio. de francs en 1988) aux petites et moyennes exploitations (en plaine et en montagne). La Chambre d'agriculture aurait préféré que ces contributions soient réservées exclusivement à la montagne, le principe des "prix couvrant les frais de production" devant prévaloir en plaine.

Représentation jurassienne

Nous ne saurions rendre compte de l'année agricole jurassienne 1987 sans relever le renforcement de la représentation jurassienne dans diverses organisations. Cette évolution -qui ne saurait être un aboutissement- consacre le dynamisme actuel de l'agriculture du canton du Jura.

A tout seigneur tout honneur. Membre d'honneur et ancien président de la Chambre d'agriculture, M. Luc Fleury de Porrentruy a été nommé président de la MIBA, Fédération laitière du nord-ouest de la Suisse. Par sa fonction, M. Fleury est également membre du Comité central de l'UCPL. C'est la première fois qu'un Jurassien accède à la présidence de la MIBA. M. Germain Kottelat de Mervelier (a remplacé N. Fleury) et M. Bernard Beuchat d'Epauvillers siègent également au comité de MIBA.

La Fédération d'associations agricoles VLG-Berne a décidé de renforcer sa représentation francophone. M. André Kottelat de Mervelier a été nommé vice-président de cette très importante organisation et M. Robert Frund de Courgenay a été nommé au conseil d'administration.

M. Fritz Minder de Bure sera le représentant du Jura au comité de la nouvelle Fédération suisse des producteurs de céréales.

Rappelons encore les représentations suivantes :

- *grand comité de l'USP : MM. J. Schaffner et J. Willemin. Aucun Jurassien n'a jamais siégé au comité directeur de l'USP ! Cette anomalie devrait être corrigée.*
- *comité du SAB : M. Henri Cuttat;*
- *comité de la FSASR : le ministre J.-P. Beuret préside cette organisation faîtière romande; B. Oriet est membre du comité (en rempl. de J.-L. Chételat).*

Nos félicitations et nos remerciements pour tous ces honneurs et ces dévouements (et d'autres : FSPB, SEG, Fédération de l'élevage chevalin, etc.).

La coopération agricole au défi

La coopération agricole : idée et réalité déjà vieille; idée et réalité toujours neuve; défi permanent.

A l'exception du comité directeur de' l'Union suisse des paysans, le défi d'une représentation équitable de l'agriculture jurassienne dans les instances agricoles romandes et suisses est relevé. Mais la coopération qui intéresse les coopérateurs, c'est avant tout celle qui s'exerce sur place et concrètement. Passons-la succintement en revue, région par région.

En Ajoie. *Bien structurée, grâce notamment à Centre Ajoie, la coopération agricole se renforce par le développement du complexe de Porrentruy (construction d'un nouveau centre agricole). Le défi consiste ici à développer une concurrence constructive faisant une part à la complémentarité et à éviter la division.*

Clos-du-Doubs. *Adaptée aux besoins de la région, établie sur des bases saines, la coopérative du Clos-du-Doubs est un beau succès, renforcé par le dynamisme des sociétés de laiterie. Bravo.*

Delémont. *Agro-Centre Delémont : l'idée d'une coopération régionale, mais il faut bien le dire, ce n'est pour le moment qu'une idée. Comment incarner ce projet ? Sans doute pas avec des demi-mesures. A Delémont, les problèmes sont moins matériels que "spirituels"! Trop de bien nuit, dit un adage. Courroux-Courcelon a cessé son activité commerciale. Les autres coopératives régionales suivent leur bonhomme de chemin. Signalons encore la reprise de la laiterie du "Cras" par la laiterie centrale de Delémont.*

Franches-Montagnes : *là, le défi est matériel et immédiat; centre agricole et fromagerie Tête-de-moine : deux projets nécessaires, qui devraient se concrétiser en 1988. Quant au projet de manège, il perd peu à peu son âme paysanne -doit-il encore faire partie de cette rubrique ?-*

Il serait sans doute souhaitable de coordonner certaines activités coopératives sur le plan cantonal. Autre défi.

Secrétariat

Le secrétariat de la Chambre d'agriculture (trois employés équivalant à deux plein temps) est confronté à un développement constant des tâches. Est-ce la rançon du succès ou l'effet d'une inflation administrative ?

Rappelons que le secrétariat assume la gérance de la Centrale des blés du Jura, de la Centrale des oléagineux du Jura, de la Fondation rurale jurassienne de prévoyance professionnelle, le Service consultatif en assurances, une solution globale pour l'assurance maladie-accidents ainsi que la rédaction jurassienne de La Terre Romande (y-compris l'encaissement des abonnements) et la coordination du service de consultation juridique. Dès cette année, la Centrale des oléagineux s'occupera en plus de la culture du soja.

La multiplication des problèmes, des consultations, des séances, des commissions exige un travail de secrétariat toujours plus conséquent. La participation au comité de la FSASR et à divers groupes de travail, l'étude du système de la fiscalité agricole, le secrétariat de la nouvelle commission transfrontalière, l'appui au Service de dépannage agricole, le développement de consultations individuelles, la participation à Agro-Centre Delémont, divers cours spécialisés à l'Ecole d'agriculture, de nouvelles exigences de l'information notamment sollicitent nouvellement nos secrétaires.

Si les choses continuent sur cette lancée, il faudra d'ici une année ou deux se poser la question ou bien d'un renforcement du secrétariat, ou bien d'un élaguement des tâches retenant certaines priorités.

Signalons que les diverses tâches administratives assumées par le secrétariat permettent quasiment l'autofinancement des charges salariales.

Nous adressons nos remerciements aux collaborateurs du secrétariat et à tous ceux qui contribuent à la bonne marche des diverses activités de la Chambre d'agriculture.

Centrale des blés du Jura

Evolution des livraisons de céréales panifiables de 1984 à 1987, par centre de réception :

Centre de réception	1984		1985		1986		1987 **	
	to.	%	to.	%	to.	%	to.	%
c/c Alle	9.271	57,8	8.300	60,1	8.450	65,0	8.000	64,0
c/c Delémont	2.912	18,1	2.250	16,3	1.718	13,2	1.600	12,8
c/c Vicques	1.658	10,3	1.506	10,9	1.257	9,7	1.000	8,0
c/i Bassecourt	554	3,5	492	3,6	371	2,9	371	3,0
c/i Porrentruy	651	4,0	419	3,0	354	2,7	461	3,6
c/r Courtételle	800	5,0	760	5,5	807	6,1	1.039	8,2
Centrale et divers	207	1,3	70	0,6	51	0,4	57	0,4
Total Jura	**16.053**		**13.800**		**13.000**		**12.500**	

** 1987 : chiffres provisoires.

Répartition des livraisons par classes et sortes, Jura et Suisse, 1986

Classes ou sortes	Canton du Jura %	Suisse %
Frt. Ia	0,7	0,7
Frt. Ib	23,2	17,6
Frt. Ic (Arina)	36,3	57,2
Frt. II	20,0	15,7
Frt. III	10,7	0,9
Frt. IV	5,1	2,3
Seigle	2,9	3,3
Epeautre	1,1	2,3
Total	**100,0**	**100,0**

La répartition des sortes de panifiables -comme aussi la répartition panifiables/fourragères- est plus équilibrée dans le Jura qu'en moyenne suisse et plus conforme aux orientations actuellement souhaitées.

Livraisons de céréales panifiables à la Confédération

Année	Canton du Jura	Suisse	Part du Jura
	to.	to.	%
1976	?	378.818	?
1977	?	292.404	?
1978	?	384.400	?
1979	9.232	404.670	2,28
1980	7.984	366.020	2,18
1981	8.088	380.930	2,12
1982	9.432	401.400	2,35
1983	9.750	405.100	2,41
1984	16.050	564.470	2,85
1985	13.800	508.350	2,71
1986	13.000	461.400	2,82
1987 (estim.)	12.500	440.000	2,85

Evolution des cultures de céréales et de colza de 1983 à 1987 dans le canton du Jura (en hectares)

	1983	1984	1985	1986	1987
Céréales panifiables	2.670	2.800	2.870	2.990	3.260
Céréales fourragères (sans maïs-grain)	4.350	4.400	4.420	4.635	4.735
Maïs-grain	244	272	327	402	359
Colza (contingent)	485	485	580	620	710

(source : Service de l'économie rurale).

Evolution des terres ouvertes dans le canton du Jura (hectares)

1975	9.055 Ha.
1980	9.764 Ha.
1985	10.663 Ha.
1990	(11.500 Ha. ?).

(source : recensement fédéral).

Centrale des oléagineux du Jura

Principaux résultats des campagnes de colza 1986 et 1987

	1986	1987	
Contingent cantonal	620	710	Ha.
Quantité livrée aux huileries	1.543.798	2.075.548	kg
Rendement moyen	24,7	29,0	kg/are
Montant brut	3.162.066,45	4.254.765,50	Fr.
Prix brut payé aux producteurs	207,19	205,23	Fr./q
Prix net payé aux producteurs	189,75	185,55	Fr./q
Frais de conditionnement moyens	15,34	17,55	Fr./q
Taxe sur les tourteaux	0,58	0,87	Fr./q
Déduc.p. dépass. de surface	0,32	0,04	Fr./q
Nombre de livreurs	243	265	

Livraisons de colza depuis 1979

Année	CR ALLE	CR DELEMONT	CENTRALE JURA
	kg	kg	kg
1979	723.267	129.190	852.457
1980	639.872	139.131	779.003
1981	865.200	250.860	1.116.060
1982	1.014.642	172.068	1.186.710
1983	813.572	233.736	1.047.308
1984	1.332.760	317.909	1.650.669
1985	815.500	252.690	1.068.190
1986	1.245.600	291.198	1.543.798
1987	1.745.800	329.748	2.075.548

A souligner le record de la récolte 1987, en dépit de pertes appréciables (plus de 100 tonnes) dues à la grêle, surtout dans la Vallée de Delémont.

Pour 1988, le contingent cantonal de colza reste fixé à 710 hectares. Dès cette année, la Centrale des oléagineux prendra également en charge la récolte de soja.

A votre service ...

L'introduction en 1984 de la loi fédérale sur l'assurance accidents (LAA), puis de l'assurance sur la prévoyance professionnelle (LPP) en 1985, ont incité la Chambre d'agriculture à offrir aux employeurs agricoles du canton des assurances globales couvrant les prestations prévues dans les lois, mais à des tarifs d'assurances collectives. Parallèlement, le service consultatif en assurances poursuit ses activités de contrôle de portefeuilles d'assurance et le service de renseignements juridiques (créé en 1985) reste très sollicité par nos agriculteurs pour des problèmes de bail, contrats de travail, litiges avec des assurances, etc.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de ces divers "services" pour les trois dernières années:

Service	1985	1986	1987
Assurance globale maladie/accidents	78	96	110
Caisse collective de pensions	62	92	102
Conseils portefeuilles d'assurances	16	8	20
Service juridique	---	22	38

Rappelons que les assurances LAA et LPP ne sont obligatoires que pour le personnel étranger à la famille et que l'affiliation se fait sur la base d'une convention à demander à notre secrétariat.

Les personnes désirant une consultation juridique ou une révision du portefeuille d'assurance doivent impérativement s'annoncer à la même adresse. Il n'est en effet pas rare que des cas puissent être liquidés par téléphone ou aiguillés vers un autre service de l'administration.

En marge de ce chapitre, nous vous signalons que la limite des revenus pour l'obtention des allocations familiales va être adaptée le 1er avril 1988 et portée à

fr. 26'000.- + fr. 3'600.- par enfant

Le montant des allocations sera augmenté de fr. 10.- par enfant à la même date.

Conclusion

L'époque actuelle est caractérisée par l'incertitude quant à l'avenir : de quoi demain sera fait ? L'Europe, l'évolution technologique, la compétition économique, l'inflation médiatique et communicationnelle, autant de perspectives à la fois omniprésentes et fuyantes. Cette incertitude n'affecte pas seulement l'agriculture; elle traduit un problème général de société, un problème de sens, dont l'importance et les conséquences possibles réduisent d'autres problèmes plus visibles, tels le chômage ou la pollution à la dimension de péripéties.

Ce problème de sens dépasse tout secteur particulier, donc aussi l'agriculture -peut-être dépasse-t-il d'ailleurs la société humaine elle-même, qui est emportée malgré elle là où personne n'a choisi d'aller-. Il s'agit donc moins de maîtriser cette situation que de composer avec et de s'en accommoder. Comment ? En adoptant d'emblée un état d'esprit confiant, optimiste et constructif.

L'agriculture suisse ne manque pas d'atouts. Elle vient de passer trois années difficiles, mais l'horizon semble s'éclaircir. Les débats souvent pénibles qui ont eu lieu ces dernières années ont permis une prise de conscience salutaire de part et d'autre : nos partenaires se sont rendus compte de la complexité des problèmes et les milieux agricoles ont retrouvé un accord assez général sur les fondements de la politique agricole future. La situation des marchés s'assainit progressivement (le secteur des panifiables mérite encore une attention particulière) et de nouvelles possibilités sont offertes (soja, dindes, spécialités).

Il ne reste qu'à souhaiter que le temps soit propice à l'activité agricole en 1988. Propice ne signifie pas "exceptionnel", car les années exceptionnelles sont souvent sources de difficultés. Comme en toutes choses, ce qui est propice est dans la bonne mesure.

Concluons par cette citation de Sénèque :

"Il n'y a pas de vent favorable pour qui ne connaît son port".

Contributions professionnelles

Depuis 1986, la contribution professionnelle des agriculteurs pour diverses organisations (USP, CAJ, Sté d'agriculture, Sté de paysanne) est payée par une retenue de 0,12 ct par kg de lait, encaissée par les Fédérations laitières auprès des Sociétés de laiterie. Nous remercions ces instances pour leur bonne collaboration.

Le nouveau système a fait ses preuves par sa simplicité et sa généralité. Si en 1986 onze sociétés avaient refusé de se joindre au système proposé, elles n'étaient plus que quatre en 1987. Ces quatre sociétés ont été à nouveau sollicitées au début de cette année. Les producteurs de ces sociétés ainsi que les non-producteurs de lait font l'objet d'un encaissement direct de la contribution, par le secrétariat de la Chambre d'agriculture.

Les résultats généraux pour ces contributions se présentent comme suit :

Contributions	Budget 1987	Comptes 1987	Budget 1988
	Fr.	Fr.	Fr.
Contribution de 0,12 ct/kg de lait	78.000,--	79.056,55	83.000,--
Contributions encaissées directement	7.000,--	8.991,50	7.000,--
Contributions totales	**85.000,--**	**88.048,05**	**90.000,--**
Répartition			
Union suisse des paysans	25.000,--	25.000,--	25.000,--
Sociétés d'agriculture (quatre)	15.000,--	15.000,--	15.000,--
Sociétés de paysannes	10.000,--	10.000,--	10.000,--
Service de dépannage agricole (contribution de solidarité)	15.000,--	15.000,--	15.000,--
Chambre d'agriculture du Jura (montant figurant dans les comptes)	20.000,--	23.048,05	25.000,--
Répartition totale	**85.000,--**	**88.048,05**	**90.000,--**

3. COMPTES 1987 ET BUDGET 1988

Compte de pertes et profits

Produits

- Cotisations des organisations membres
- Contributions des coopératives agricoles
- Contributions professionnelles
- Contributions des Fédérations (VLG, MIBA, Milchverband)
- Contributions diverses
- Travaux salariés du secrétariat (Centrales, assurances, Terre romande)
- Intérêts

Total des produits

Charges

- Frais de séances (assemb.,comité, bureau, commissions)
- Salaires et charges sociales du secrétariat (3 collab.)
- Frais de représentation et de secrétariat
- Frais administratifs (matériel, fournitures, imprimés, service juridique, impôts -dès 1988-, divers)
- Frais de port, taxes CCP, téléphone
- Location du bureau, nettoyage, électricité
- Cotisations, abonnements, dons
- Impôts (en 1988 dans "frais administratifs")
- Amortissements sur participations (notamment SAFM)
- Amortissements sur mobilier (achats)

Total des charges

Excédent de produits

Budget 1987 Fr.	Comptes 1987 Fr.	Budget 1988 Fr.
3.200,--	3.420,--	3.200,--
40.000,--	39.348,--	42.000,--
20.000,--	23.048,05	25.000,--
12.800,--	12.860,--	13.000,--
500,--	550,--	500,--
140.000,--	142.182,95	140.000,--
5.500,--	5.299,20	5.300,--
222.000,--	**226.708,20**	**229.000,--**
15.000,--	13.161,50	17.000,--
157.000,--	157.451,75	162.000,--
9.000,--	8.248,90	9.500,--
11.000,--	12.139,55	12.000,--
5.500,--	5.822,85	6.000,--
5.000,--	4.368,10	5.000,--
5.000,--	4.238,--	5.000,--
-,--	4.967,10	-,--
-,--	5.999,--	5.000,--
4.500,--	6.600,--	5.000,--
212.000,--	**222.996,75**	**226.500,--**
10.000,--	**3.711,45**	**2.500,--**

Bilan au début de l'exercice (1.1.1987)

	ACTIFS Fr.	PASSIFS Fr.	
Caisse	273,75	60.000,--	Fonds de réserve
CCP	2.866,50	46.586,60	Capital
Banque	100.481,85		
Mobilier	1,--		
Participations	901,--		
Transitoires	2.062,50		
Totaux	**106.586,60**	**106.586,60**	

Bilan à la fin de l'exercice (31.12.1987)

Caisse	201,25	60.000,--	Fonds de réserve
CCP	1.562,90	50.298,05	Capital
Banque	98.144,40		
Mobilier	1,--		
Participations	5.902,--		
Transitoires	4.486,50		
Totaux	**110.298,05**	**110.298,05**	

Modification de la fortune

Fortune à la fin de l'exercice	110.298,05
Fortune au début de l'exercice	106.586,60
Augmentation de la fortune	**3.711,45**

- 0 -

Rapport de vérification

Les soussignés ont procédé au bureau de la Chambre d'agriculture du Jura à la vérification des comptes de l'organisation. Ils ont effectué un pointage des écritures et des pièces comptables. Ils ont constaté que la comptabilité est présentée dans les formes requises et que les chiffres concordent parfaitement.

Le résultat de l'exercice a permis les amortissements suivants : Fr. 999.- sur les actions à Fréquence Jura SA (solde au bilan : Fr. 1.-), Fr. 5.000.- sur les actions SAFM (solde au bilan : Fr. 5.000.-) et Fr. 6.600.- sur le mobilier (solde au bilan : Fr. 1.-). Un reliquat positif de Fr. 3.711,45 est porté en augmentation du compte capital. A la fin de l'exercice, la fortune se monte à Fr. 110.298,05.

Les soussignés remercient sincèrement M. Blaise Oriet, secrétaire général et Mme Christiane Girardin, secrétaire pour leur disponibilité et leur bon travail. Ils recommandent à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes 1987 de la Chambre d'agriculture du Jura et d'en donner décharge aux organes responsables.

Courfaivre, le 2 février 1988

Les vérificateurs :

Yves Courbat

Henri Laville

François Rossé

Marc Arn

Jean-François Schaffner

4. PROGRAMME D'ACTIVITE 1988

Outre les nombreuses activités engagées et qui seront poursuivies, les problèmes suivants retiendront particulièrement l'attention de la Chambre d'agriculture en 1988 :

Au plan fédéral :

- droit foncier rural; initiative "ville-campagne" (votation en 1988)
- nouvel arrêté laitier; ordonnances d'application;
- nouvel arrêté sur l'économie sucrière;
- orientation et diversification des productions : soja, aviculture, menu bétail, fruits; etc.
- politique agricole générale : prix et revenu agricole; paiements directs; participation aux mesures d'orientation professionnelles; etc.

Au plan cantonal :

- loi sur le développement rural (LDR);
- législation d'application de la LDR (LAF, ord. sur l'élevage, etc.);
- aménagement du territoire : plan directeur cantonal; projets controversés (golf, campings, etc.);
- suivre les questions liées à la Transjurane;
- opposition au prolongement de la voie CJ dans la Vallée (autre solution);
- politique de l'environnement (restrictions à l'exploitation, campagnols, etc.);
- fiscalité agricole.

Divers :

- problèmes transfrontaliers (par la commission ad hoc);
- étudier les structures de l'élevage bovin dans le canton;
- contribuer au renforcement de la coopération agricole;
- recherche de solutions avec le Service de dépannage agricole;
- développer l'information;
- réviser les statuts de la Chambre d'agriculture;
- prendre en outre toutes mesures utiles à la promotion de l'agriculture jurassienne et à la sauvegarde de ses intérêts.

Comme à l'accoutumée, nous nous efforcerons de représenter dignement et efficacement l'agriculture jurassienne et de faire valoir ses spécificités dans les instances publiques ou professionnelles, cantonales, romandes et suisses.

5. *STATISTIQUES ET RENSEIGNEMENTS DIVERS*

****

AGRICULTURE JURASSIENNE 1975 - 1985

1. Structures

	Total	Rang en CH
Surface agricole utile (SAU, ha)	36'292	10ème
Nombre d'exploitations (total)	1'872	14ème
Nombre d'exploitations (à titre principal)	1'362	13ème
SAU moyenne par exploitation (total, ha)	20,9	1 er
SAU moyenne par exploitation (ATP, ha)	26,8	1 er
MO permanente (nombre de personnes)	2'793	13ème
SAU / MO permanente (ha)	13,0	1 er

2. Production animale

	Nombre	% en CH	Evol. 75-85
Bovins	56'966	3,1	+ 10,2
Vaches	20'731	2,5	+ 14,5
Chevaux	2'827	7,8	+ 9,7
Porcs	12'606	0,6	- **41,7**
Volaille	136'538	2,1	- **23,3**

3. Production végétale

	ha	% en CH	Evol. 75-85
Terres ouvertes	10'663	3,7	+ 17,8
Céréales	7'640	4,2	+ 10,8
Céréales panifiables	2'989	3,0	+ 36,4
Céréales fourragères	4'650	5,6	- **1,1**
Pommes de terre	209	1,0	- **2,5**
Betteraves sucrières	167	1,2	+ 1092
Betteraves fourragères	81	3,1	+ 39,7
Colza	523	3,6	+ 82,9
Tabac	31	4,3	+ 10,7
Maïs grain	342	1,6	+ 42,5
Maïs à ensiler	1'980	4,7	+ 47,3

Sources : Recensement fédéral / Ecole d'agriculture du Jura (11.87)

Prix, primes et contributions dès le 01.02.1988

PRODUCTION ANIMALE

Contribution par vache dont le lait n'est pas commercialisé (fr/pièce)

de la 2ème à la 10ème vache *	1'520,- (ZM 2-4: + 100.-)
de la 11ème à la 20ème vache *	1'520,-
de la 21ème à la 50ème vache	1'030,-
de la 51ème à la 100ème vache	600,-
dès la 101ème vache	400,-

* Les exploitations paysannes s'adonnant à l'engraissement de veaux, dont l'effectif est de 20 vaches au max. et qui engraissent, par vache détenue (01.11-31.10) au moins deux veaux maigres jusqu'à l'abattage et les livrent à la boucherie, ont droit à une **contribution supplémentaire** de fr 250.- de la 2ème à la 10ème vache et de fr 150.- de la 11ème à la 20ème vache. Un certificat ad hoc doit être envoyé au canton dans les dix jours suivant l'abattage.

Contributions d'estivage (fr/pièce)

	Alpages	Pâturages "alpestres"	Pâturages attenants
Vaches laitières, en production	160,-	110,-	70,-
Taureau d'élev., vache mère, nourrice, tarie	110,-	70,-	70,-
Génisse/Boeuf 1 à 3 ans	30,-	30,-	30,-
Veau 0,5 à 1 an	15,-	15,-	15,-
Cheval, âne, mulet adultes	70,-	70,-	70,-
Cheval, âne, mulet 0-3 ans; Chèvre laitière	30,-	30,-	30,-
Autre chèvre, mouton	7,-	7,-	7,-

Contributions aux frais des détenteurs de bétail (fr/UGB)

	Chevaux, bovins porcins	Moutons Chèvres
Zone préalpine des collines	140,-	180,-
Zone de montagne 1	270,-	350,-
Zone de montagne 2	480,-	630,-
Zone de montagne 3	680,-	910,-
Zone de montagne 4	900,-	1'210,-

PRODUCTION VEGETALE

Primes de culture pour céréales fourragères (fr/ha)

	Orge, avoine triticale	Féverolle pois protéagineux	Maïs grain
0,10 à 2,0 hectares	1'500,-	1'800,-	1'050,-
2,01 à 5,0 hectares	1'400,-	1'800,-	1'050,-
5,01 à 10,0 hectares	1'400,-	1'800,-	600,-
dès 10,01 hectares	1'100,-	1'800,-	300,-

Suppléments à la prime de base pour céréales fourragères A (fr/ha)
Primes de culture pour céréales panifiables B (fr/ha)

	A	B
Terrains en pente	800,-	720.-
Zone intermédiaire élargie	250,-	225,-
Zone intermédiaire	550,-	500,-
Zone préalpine des collines	800,-	720,-
Zone de montagne 1	1'050,-	950,-
Zone de montagne 2 à 4	1'250,-	1'150,-

Contributions à la surface (terrains en pente, fr/ha)

	Zone préalpine des collines et zones de montagne 1 à 4		Hors de ces zones
	18-34,9% pente	35% et+ pente	35% et+ pente
Fauche ou culture des champs	330,-	450,-	450,-
Pâturage	110,-	110,-	---,-
Surface minimale	0,5 ha	0,5 ha	1,0 ha

Ces contributions sont allouées pour un maximum de **20 hectares** par exploitation.

Prix de certains produits agricoles (1988, fr/q)

Froment (15%, selon classe)	98,- à 112,-
Epeautre	92,-
Seigle	105,-
Céréales fourragères, féverolle (13%)	75,-
Pois protéagineux	82,-
Colza, soja	205,-
Lait, prix de base	102,-

RENDEMENT BRUT DE L'AGRICULTURE JURASSIENNE 1986

Productions	Valeurs absolues (Fr.)	relatives (%)
Bovins	140'000'000,-	64,7
Volailles	7'732'000,-	3,6
Porcs	7'564'000,-	3,5
Chevaux	4'240'000,-	2,0
Autres productions animales	1'500'000,-	0,7
Total production animale	**161'036'000,-**	**74,5**
Céréales fourragères	23'250'000,-	10,7
Céréales panifiables	16'440'000,-	7,6
Colza	2'615'000,-	1,2
Maïs grain	1'880'000,-	0,9
Pommes de terre	1'672'000,-	0,8
Betteraves sucrières	1'336'000,-	0,6
Autres productions végétales	2'000'000,-	0,9
Total production végétale	**49'193'000,-**	**22,7**
Divers, prestations	6'000'000,-	2,8
TOTAL	**216'229'000,-**	**100,0**

Rendement brut supérieur à 200 millions

Le rendement brut total obtenu s'élève à 216 millions, dont environ les 3/4 proviennent des productions animales. Parmi ces dernières, la production bovine fournit un montant de l'ordre de 140 millions, soit les 2/3 du rendement brut total.

La production bovine et la culture céréalière donnent ensemble plus de 80% du chiffre d'affaires de l'agriculture. L'absence de diversification de la production agricole se confirme une nouvelle fois. L'agriculture demeure ainsi vulnérable, compte tenu du contexte politico-économique actuel. Elle devra par conséquent poursuivre les efforts entrepris en vue de développer de nouvelles productions ou d'accroître le volume d'autres.

Un véritable partenaire économique

Le chiffre d'affaires réalisé par l'agriculture est réinvesti sous différentes formes dans l'économie jurassienne ou dépensé pour l'acquisition des biens de production et de consommation. Les branches d'activité économique qui en tirent profit sont nombreuses; beaucoup d'emplois du secteur secondaire et du tertiaire dépendent des activités agricoles. L'agriculture demeure bien le pilier économique de bon nombre de régions du Canton.

Source : Ecole d'agriculture du Jura, 11.87 / BB

ORGANES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
(suite et fin)

Commission de vérification des comptes

MM. Yves Courbat, agric., Buix; Henri Laville, agric., Chevenez; François Rossé, enseignant, Boncourt; Marc Arn, directeur, Le Noirmont; Jean-François Schaffner, agric., Bourrignon.

Commission des affaires sociales

MM. Claude Ackermann, Bourrignon, président; Jacques Maître, secrétaire; et MM. Paul Cerf, Seleute; Paul Queloz, St Brais; Rudolf Strasser, Cerniévillers.

Commission foncière

MM. Bernard Beuret, président; Jacques Maître, secrétaire; Mme Mathilde Jolidon, députée, Le Prédame; MM. André Biedermann, député, Delémont; Fritz Minder, député, Bure; Etienne Chenal, Les Sairins; Vincent Eggenschwiler, Rebeuvelier; Isaac Gerber, Montfaucon; Joseph Jeannerat, Montenol; Charles Steullet, Soubey; Dominique Varin, Alle.

Commission transfrontalière

MM. Denis Prêtre, agric., Boncourt, président; Blaise Oriet, secrétaire; Bernard Beuret, Corban et Robert Frund, Courgenay (Communauté de travail du Jura); et MM. Roger Gury, Beurnevésin; Roland Hügli, Miécourt; Fritz Stegmann, Boncourt; Gilbert Thiévent, Soubey; Joseph Vallat, Bure.

Groupe de travail en production animale

MM. André Renfer, ing. agr. EPF, Courfaivre, président; Jacques Maître, secrétaire; Luc Jallon, agro-ing. ETS, Courfaivre.

Délégués jurassiens

Au **grand comité de l'USP** : MM. Joseph Schaffner, agric.,Bourrignon et Joseph Willemin, agric., Epauvillers.

Au **comité de la FSASR** : MM. Jean-Pierre Beuret, Ministre DEP, Saignelégier, président et Blaise Oriet, agro-ing. ETS, Delémont.

Au **comité directeur du SAB** : M. Henri Cuttat, chef ECR, Rossemaison.

Au **comité du CRIA** : M. Vincent Wermeille, Saignelégier.

Au **comité de la Terre Romande** : Mme Mathilde Jolidon, Le Prédame. M. Jean Paupe, est en outre délégué du Jura à l'assemblée de la TR.

Adresse du secrétariat administratif

Chambre d'agriculture du Jura
Case postale 40
2853 COURFAIVRE
tél : 066/56.71.44.

ORGANISATIONS MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

5	*Sociétés régionales d'agriculture*
6	*Associations de paysannes*
62	*Sociétés de laiterie*
8	*Coopératives agricoles (associations agricoles)*
3	*Centres collecteurs de céréales*
9	*Organisations de l'élevage chevalin*
5	*Fédérations de l'élevage bovin*
43	*Syndicats d'élevage bovin*
11	*Organisastions de l'élevage du menu bétail*
3	*Groupements d'aviculture*
2	*Sociétés régionales d'apiculture*

Association cunicole d'Ajoie
Association des fermiers JU + JB + NE
Assoc. des groupes d'étude agric. et en écon. familiale
Association des jeunes éleveurs francs-montagnards
Association des planteurs de tabac d'Ajoie
Assoc. des propriétaires de forêts de Delémont & env.
ASETA, section jurassienne
Association des sociétés de cavalerie du Jura
COPAMAC, coop. d'achat de matériel de construction
CUMAB, coop. d'utilisation du matériel betteravier
Fédération d'apiculture du canton du Jura
Fédération jurassienne des caisses Raiffeisen
Fête des paysans jurassiens
Groupement des engraisseurs de bétail bovin d'Ajoie
Groupement des maîtres-agriculteurs du Jura
JURANICO, coop. agr. pour l'écoulement des animaux
Service de dépannage agricole du Jura

Société des anciens élèves de l'EA de Courtemelon
Société cantonale d'horticulture
Société jurassienne des propriétaires de silos
Société jurassienne de testage par insémination
SSJ, société des sélectionneurs jurassiens
Société des vétérinaires jurassiens
SUCRACHARGE, coop. de chargement des betteraves
Syndicat paysan des Franches-Montagnes
Union des moulins du Jura
Union des producteurs suisses (UPS), section Jura

---

184 organisations membres